

Renouvellements et acquisitions de véhicules pour les années 2021 à 2023

Crédit demandé CHF 1'710'000.00

Responsabilité(s) du dossier :

- Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles
M. G. Reichen, syndic

TABLE DES MATIÈRES

1. Objet du préavis	3
2. Technologies offertes pour des véhicules utilitaires et de tourisme – Achats professionnels responsables.....	5
3. Description des véhicules de remplacement.....	7
3.1. Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles	7
3.1.1. Greffe – Chapitre 110	7
3.2. Direction des domaines, gérances et sports.....	8
3.2.1. Pully-Plage – Chapitre 171	8
3.2.2. Service technique (Domaines) – Chapitre 300.....	8
3.2.3. Forêts – Chapitre 320	9
3.3. Direction de l'urbanisme et de l'environnement	10
3.3.1. Parcs, promenades et cimetières – Chapitre 441.....	10
3.4. Direction des travaux et des services industriels	12
3.4.1. Voirie – Chapitre 431	12
3.4.2. Services industriels – Chapitre 800.....	14
3.5. Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique.....	15
3.5.1. Camps scolaires Mosses – Chapitre 570.....	15
3.6. Véhicules de remplacement – Récapitulatif.....	16
4. Descriptions des nouvelles acquisitions de véhicules	16
4.1. Direction des domaines, gérances et sports.....	17
4.1.1. Bâtiments scolaires – Chapitre 512.....	17
4.2. Acquisitions de nouveaux véhicules – Récapitulatif.....	17
5. Incidences financières	18
6. Développement durable.....	19
6.1. Dimension économique.....	19
6.2. Dimension environnementale	20
6.3. Dimension sociale	20
7. Communication	20
8. Conclusions.....	20

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité demande au Conseil communal le crédit nécessaire à l'acquisition et au renouvellement de l'ensemble des véhicules essentiels au fonctionnement des différents services concernés pour les années 2021 à 2023.

Historiquement, avant l'année 2012, les renouvellements de véhicules de l'administration communale se faisaient au travers du budget de fonctionnement et étaient financés par un fonds de réserve y relatif. En effet, auparavant, les montants concernant l'achat de véhicules étaient comptabilisés dans les différents services composant l'administration communale.

De plus, suite à un contrôle TVA qui s'est déroulé sur notre Commune, il s'est avéré que dans certaines circonstances, le financement de l'acquisition de véhicules par le biais d'un fonds de renouvellement pouvait poser quelques problèmes.

Le dépôt d'un préavis pour le renouvellement des véhicules constitue donc une méthode de procéder relativement récente. En effet, le troisième préavis de ce type était le préavis N° 03-2017 qui prévoyait une somme totale de CHF 965'000.00 pour l'acquisition et le renouvellement de véhicules. Il se trouve que ce préavis arrive à son terme et qu'il a été bouclé de la manière suivante :

Service	Type de véhicule	Montant consommé (en CHF)	Montant prévu dans préavis (en CHF)	Ecart (en CHF)
Forêts	Véhicule de transport	35'400.00	30'000.00	5'400.00
Vignes	Véhicule livraison/bus	43'000.00	42'000.00	1'000.00
Bâtiments locatifs	Véhicule livraison électrique	36'404.80	36'000.00	404.80
Service technique (travaux)	Fourgonnette électrique	37'226.75	50'000.00	-12'773.25
Voirie	Pick-up équipmt serv. hiv.	98'325.00	110'000.00	-11'675.00
Voirie	Fourgonnette électrique	42'581.25	40'000.00	2'581.25
Voirie	Fourgonnette électrique	36'418.60	40'000.00	-3'581.40
Parcs, promenades + cimetières	Camionnette de livraison	66'400.00	75'000.00	-8'600.00
Parcs, promenades + cimetières	Véhicule de livraison	26'664.90	35'000.00	-8'335.10
Parcs, promenades + cimetières	Chargeuse compacte	95'175.50	110'000.00	-14'824.50
Parcs, promenades + cimetières	Véhicule de livraison	49'000.00	55'000.00	-6'000.00
Parcs, promenades + cimetières	Véhicule tourisme électrique	31'585.00	30'000.00	1'585.00
Bâtiments scolaires	Véhicule livraison électrique	36'159.60	36'000.00	159.60
Bâtiments scolaires	Véhicule livraison électrique	36'159.60	36'000.00	159.60
Protection civile	Véhicule de transport	50'054.00	50'000.00	54.00
Service des eaux	Fourgon	55'070.57	35'000.00	20'070.57
Service électrique	Scooter électrique	4'999.03	5'000.00	-0.97
Service électrique	Fourgonnette électrique	31'099.22	50'000.00	-18'900.78
Service électrique	Fourgonnette électrique	32'786.66	50'000.00	-17'213.34
Service électrique	Fourgonnette électrique	32'787.03	50'000.00	-17'212.97
Totaux		877'297.51	965'000.00	-87'702.49

Comme vous pouvez le constater, c'est la somme de CHF 87'702.49 qui n'a pas été dépensée, malgré le fait que tous les véhicules prévus dans le préavis N° 03-2017 ont été acquis. Cet écart s'explique par le fait que certaines commandes ont pu être regroupées, ce qui a permis d'obtenir de meilleures conditions financières pour l'acquisition de certains véhicules.

Il est à noter que le véhicule acquis pour la Protection civile, pour la somme de CHF 50'054.00 a déjà été entièrement amorti. En effet, suite à la création de l'Association intercommunale de l'ORPC de Lavaux-Oron, tout le matériel, ainsi que les véhicules, ont été transférés à la nouvelle entité intercommunale. Par conséquent, dans le cadre du bouclage des comptes de l'année 2019, le véhicule acquis par la Protection civile a été entièrement amorti pour la somme de CHF 50'054.00. C'est ainsi la somme totale de CHF 827'243.51 qui sera amorti sur une période de 5 ans, dès le 1^{er} janvier 2021.

Par conséquent, les comptes annuels de fonctionnement de ces prochaines années seront imputés de la manière suivante :

320.3313.00	forêts	CHF	7'080.00
330.3313.00	vignes	CHF	8'600.00
350.3313.00	bâtiments locatifs	CHF	7'280.95
410.3313.00	service technique (travaux)	CHF	7'445.35
431.3313.00	voirie	CHF	35'464.95
441.3313.00	parcs, promenades et cimetières	CHF	53'765.10
512.3313.00	bâtiments scolaires	CHF	14'463.85
812.3313.00	service des eaux	CHF	11'014.10
823.3313.00	service électrique	CHF	20'334.45
Total amortissements annuels		CHF	165'448.75

Dans un souci d'économie, la Municipalité a opté pour ne pas présenter de préavis relatif aux renouvellements et acquisitions de véhicules durant l'année 2020. Malheureusement, un certain nombre de véhicules commencent à accuser le poids des années et, c'est pour cette raison, que la Municipalité a décidé de présenter un nouveau préavis afin de couvrir les besoins en renouvellements et acquisitions de véhicules à moteur, pour la période 2021 à 2023. Ce mode de faire a été retenu par souci de transparence envers le Conseil communal. Ainsi, avec cette méthodologie, il est possible d'obtenir une vue d'ensemble et une justification pour chacun des véhicules que la Ville de Pully prévoit de renouveler ou d'acquérir. En effet, l'acquisition de véhicules par voie budgétaire ne permet pas aux membres du Conseil d'avoir une vue globale de la politique de renouvellement et d'acquisition des véhicules communaux.

La Municipalité a prévu, par son préavis, de couvrir le renouvellement de l'ensemble des véhicules et accessoires, ainsi que les nouvelles acquisitions de voitures et véhicules utilitaires et d'entretien qui font l'objet d'une immatriculation.

Les véhicules engagés dans les travaux d'exploitation des services techniques sont soumis à des contraintes mécaniques particulières (nombreuses mise en marche/arrêt, courtes distances à parcourir, charges régulières et très variables). La durée d'amortissement pour la plupart des véhicules est de 8 à 12 ans.

Pour les années 2021 à 2023, ce sont ainsi 14 véhicules proposés à l'achat (4 en 2021, 6 en 2022 et 4 en 2023), dont un représente une nouvelle acquisition.

Ce préavis figure au plan des investissements pour les années 2020 à 2024 pour la somme de CHF 2.0 mios (objet N° 26).

Le parc de véhicules de notre Commune est vieillissant. En effet, l'âge moyen de celui-ci est d'environ 9 ans. Un nombre de plus en plus nombreux de véhicules tombe en panne et génère des coûts non négligeables en termes de réparations. Par conséquent, ces prochaines années, un effort important devra être apporté au niveau du renouvellement des véhicules communaux.

Dans toute la mesure du possible, les nouveaux véhicules acquis seront respectueux de l'environnement selon les normes les plus actuelles.

2. Technologies offertes pour des véhicules utilitaires et de tourisme – Achats professionnels responsables

En collaboration avec le Canton de Genève et l'Association des communes genevoises et avec le soutien de la Confédération, l'Etat de Vaud a publié un Guide des achats professionnels responsables, qui constitue une mine d'informations à l'intention des décideurs. Ce guide formule des recommandations et liste des critères à prendre en compte lors de la rédaction d'appels d'offres et autres documents techniques.

La fiche C7 du Guide mentionné ci-dessus s'applique plus particulièrement aux voitures de tourisme et les véhicules utilitaires légers d'un poids allant jusqu'à 3'500 kg et dont le nombre de places assises, outre les sièges du conducteur, n'excède pas huit (catégories M1 et N1 selon L'OETV). Le tableau ci-dessous présente le choix des motorisations conseillé en fonction de l'utilisation et de la puissance nécessaire. Les paramètres tels que l'empattement du véhicule, la charge utile, la disponibilité des modèles, la disponibilité des carburants et les lieux de recharge électrique doivent également être pris en compte.

Utilisation	Type de véhicule	Chargement	Puissance	Lieu d'utilisation	Motorisation
Transport de 1-2 personnes	Voiture de tourisme	Personne(s)	Faible, moyenne	Ville	1. Electrique 2. Gaz /hybride 3. Essence
				Extra-urbain	1. Gaz/hybride 2. Essence 3. Diesel
Transport de plusieurs personnes (>2)	Voiture de tourisme, break, monospace, minibus	Personnes(s)	Moyenne	Ville	1. Gaz/hybride 2. Essence
				Extra-urbain	1. Gaz/hybride 2. Essence 3. Diesel
Véhicule technique avec transport de matériel léger	Véhicule utilitaire léger (break, fourgonnette, monospace)	Matériel	Faible, moyenne	Ville	1. Electrique 2. Gaz/hybride 3. Essence
				Extra-urbain	1. Gaz/hybride 2. Essence 3. Diesel
Véhicule technique avec transport de matériel lourd	Véhicule utilitaire lourd (fourgon, petit poids lourd)	Matériel	Moyenne, élevé	Ville	1. Gaz 2. Essence/diesel
				Extra-urbain	1. Gaz 2. Essence/diesel

La fiche C8 du Guide des achats professionnels responsables s'applique plus particulièrement aux petits véhicules destinés au transport de choses, telles que camionnette pour la récolte de déchets ou le transport de petit matériel et aussi aux voitures automobiles de travail et engins de travail, tels que balayeuses, laveuses, aspirateurs de rue, tondeuses à gazon. Les éléments à prendre en compte lors de l'achat de nouveaux véhicules sont les émissions de CO2, les autres émissions de polluants atmosphériques, ainsi que les émissions sonores.

Le tableau ci-dessous donne une approche générale utile pour cerner les avantages et inconvénients inhérents à chaque système de propulsion existant sur le marché des véhicules utilitaires :

Trajets occasionnels	Longs trajets et charges lourdes	Trajets fréquents	Courts trajets urbains
<i>Essence</i>	<i>Diesel</i>	<i>Gaz naturel</i> <i>Biogaz</i>	<i>Propulsion électrique</i>
Le moteur à essence est adapté pour des trajets courts, des charges moins lourdes et un parcours annuel bas.	Le moteur Diesel est adapté pour des longs trajets et des charges lourdes. Alternative au Diesel à examiner, mais offre réduite de véhicules avec un autre système de propulsion.	Le moteur à gaz naturel est adapté pour des trajets courts et longs, mais avec une charge utile plus basse que les modèles à essence ou Diesel.	Le moteur à propulsion électrique est adapté pour des trajets courts et un kilométrage annuel élevé. Solution idéale pour le trafic urbain. Autonomie (jusqu'à 280 km) relativement limitée.
Le moteur à essence n'atteint pas le couple élevé des moteurs Diesel et consomme plus de carburant (hausse de CO2 et des coûts d'exploitation).	Le moteur Diesel consomme peu de carburant et est performant à bas régime, mais produit des particules de suie et plus d'oxyde d'azote qu'avec l'essence (nécessité de filtres à particules et systèmes DeNOx).	Pas de poussière fine et émission moindre d'oxyde d'azote que les véhicules Diesel. Gaz naturel 30% meilleur marché que l'essence ou le Diesel (station-service : mélange de 80% de gaz naturel avec 20% de biogaz). Emissions de CO2 à 40% en-dessous de celles des moteurs à essence.	Localement, pas d'émission de substances nocives, ni de CO2. L'impact environnemental local est inférieur aux véhicules à propulsion traditionnelle. Coût d'exploitation relativement bas. Dans une flotte, un véhicule électrique peut être vecteur de l'image de marque.
Utilitaires à essence moins chers à l'achat que d'autres systèmes de propulsion, mais choix plus restreint.	Transporteur Diesel plus cher et coût d'entretien plus élevé.	En raison des coûts de carburant bas, les véhicules à gaz sont surtout rentables lors de kilométrages élevés.	Coût d'acquisition encore relativement élevé, et choix des véhicules restreint dans la gamme des utilitaires.

Dans la mesure du possible et en fonction de l'utilisation de chacun des véhicules, le choix se portera en priorité sur un véhicule électrique. Ce dernier contribuera à la promotion de l'éco mobilité, les véhicules étant alimentés exclusivement en courant renouvelable. Il s'inscrit dans le cadre de la politique énergétique communale et de la démarche de labellisation « Cité de l'énergie ».

3. Description des véhicules de remplacement

Vous trouverez ci-dessous un descriptif des véhicules de remplacement faisant l'objet du présent préavis :

3.1. Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles

Un véhicule fait l'objet d'un renouvellement durant les années 2021, 2022 et 2023 pour cette Direction :

3.1.1. Secrétariat municipal – Chapitre 110

3.1.1.1. Remplacement voiture hybride – Toyota

Véhicule utilisé actuellement

<i>Marque et modèle</i>	Toyota Yaris 1.5 Hybrid Luna
<i>Type de véhicule</i>	Voiture de tourisme
<i>Année de mise en circulation</i>	2013
<i>Nombre de kilomètres</i>	122'000

Le véhicule actuel a été immatriculé en 2013 et affiche plus de 120'000 kilomètres au compteur. Il fonctionne encore convenablement, mais ces derniers temps, les coûts d'entretien ont progressivement augmenté de façon substantielle. S'agissant d'un petit véhicule de tourisme, à technologie hybride de première génération, son usage exclusif en milieu urbain provoquant de très courts trajets, induit une usure accélérée de la mécanique.

Véhicule de remplacement

<i>Année de remplacement</i>	2021
<i>Type de véhicule</i>	Voiture de tourisme électrique
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	35'000.00

Ce véhicule est utilisé exclusivement par l'huissier. Il est dédié à de courts trajets dans la Ville de Pully, et de temps à autre dans l'agglomération lausannoise. Il permet à l'huissier de distribuer le courrier, de parcourir la commune pour aller afficher des documents officiels aux piliers publics, de livrer des paquets dans les différentes directions ou encore de charger des éléments dans le contexte de manifestations communales. Le véhicule peut aussi servir à transporter des membres de la Municipalité, notamment lors de la visite à des citoyens pulliérans nonagénaires.

3.2. Direction des domaines, gérances et sports

Trois véhicules font l'objet d'un renouvellement durant les années 2021 à 2023 pour cette Direction :

3.2.1. Pully-Plage – Chapitre 171

3.2.1.1. Remplacement chariot de travail – John Deere

Véhicule utilisé actuellement

<i>Marque et modèle</i>	John Deere Gator 4x2 Turf
<i>Type de véhicule</i>	Chariot de travail
<i>Année de mise en circulation</i>	2003
<i>Nombre de kilomètres</i>	Non déterminable

Le chariot de travail utilisé à la piscine de Pully-Plage et au port a été mis en circulation en 2003. Après 17 ans d'utilisation, il présente des signes évidents d'usures. Outre des apparitions de rouille, de nombreux composants électriques sont défectueux. Les coûts de réparation paraissent disproportionnés pour un véhicule de plus de 15 ans.

Véhicule de remplacement

<i>Année de remplacement</i>	2022
<i>Type de véhicule</i>	Chariot de travail électrique
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	30'000.00

Le véhicule de remplacement sera à nouveau utilisé sur le site de Pully-Plage et du port dans le cadre des activités d'exploitation des dites infrastructures (déplacement de personnes, transport de matériel, remorquage).

3.2.2. Service technique (Domaines) – Chapitre 300

3.2.2.1. Remplacement voiture de livraison – Citroën

Véhicule utilisé actuellement

<i>Marque et modèle</i>	Citroën Jumpy 2.0 HDI FAP
<i>Type de véhicule</i>	Voiture de livraison
<i>Année de mise en circulation</i>	2013
<i>Nombre de kilomètres</i>	43'231

Ce véhicule est destiné à l'usage des artisans de la Direction des domaines, gérances et sports (ci-après DDGS). Il est équipé de matériel permettant aux peintres, serruriers et menuisiers d'intervenir dans les immeubles pour des petits travaux et des dépannages. Cette voiture de livraison est âgée de 10 ans et a été considérablement utilisée par plusieurs conducteurs.

Le véhicule présente de nombreux signes d'usure avancée qui nécessite son remplacement. Ceci permettra également de choisir un nouveau véhicule mieux adapté à son usage actuel et nettement plus respectueux de l'environnement.

Véhicule de remplacement

<i>Année de remplacement</i>	2022
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de livraison
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	50'000.00

Ce véhicule est destiné en priorité aux divers petits travaux et réparations courantes de l'exploitation des artisans de la commune. Il peut également venir en appui des autres exploitations de la DDGS. En outre, il doit être en mesure d'accéder à des endroits limités en hauteur, tels que les parkings souterrains et permettre aussi le transport de matériel, de marchandises et d'outillages divers.

3.2.3. Forêts – Chapitre 320

3.2.3.1. Remplacement chariot à moteur agricole – HSM

Véhicule utilisé actuellement

<i>Marque et modèle</i>	HSM 805H
<i>Type de véhicule</i>	Chariot à moteur agricole
<i>Année de mise en circulation</i>	2013
<i>Nombre d'heures</i>	5'700

Le tracteur forestier des bucherons a été acquis en 2013 et il affiche 5'700 heures d'utilisation. Il s'agit d'un outil de travail indispensable pour mener à bien les tâches qui incombent aux collaborateurs des forêts.

Les forestiers-bûcherons doivent pouvoir compter sur un outil performant, fiable et présentant toutes les garanties de sécurité d'usage. Cette dernier critère est d'autant plus important que nos forêts sont très fréquentées en raison de leur proximité à une zone urbaine. De plus, les forêts de Pully sont particulièrement pentues et mettent fortement à contribution la machine, ce qui est une particularité supplémentaire. Le remplacement du tracteur est prévu en 2023, après 10 ans d'utilisation journalière et il affichera plus de 8'000 heures de travail.

Il est nécessaire de le remplacer à cette échéance afin de profiter d'un montant de reprise intéressant du tracteur actuel (estimé à CHF 150'000.00). En effet, les conditions extrêmes d'emplois génèreront, à l'avenir, d'importants frais d'entretien alors que ce tracteur pourra être encore utilisé plusieurs années dans des forêts d'exploitation présentant moins de dénivelé qu'à Pully ou dans une entreprise déplaçant une quantité importante de bois dans un dépôt.

Véhicule de remplacement

<i>Année de remplacement</i>	2023
<i>Type de véhicule</i>	Tracteur forestier
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	350'000.00

Le véhicule de remplacement remplira les mêmes fonctions qu'actuellement, soit :

- Coupes forestières ;
- Débardages ;
- Transports de bois ;
- Manutentions des bois ;
- Livraisons des copeaux au collège des Alpes et au refuge forestier ;
- Interventions d'urgence en forêt.

3.3. Direction de l'urbanisme et de l'environnement

Trois véhicules font l'objet d'un renouvellement durant les années 2021 à 2023 pour cette Direction :

3.3.1. Parcs, promenades et cimetières – Chapitre 441

3.3.1.1. Remplacement voiture de livraison – Iveco

Véhicule utilisé actuellement

<i>Marque et modèle</i>	Iveco 35 S 14 D
<i>Type de véhicule</i>	Voiture de livraison
<i>Année de mise en circulation</i>	2010
<i>Nombre de kilomètres</i>	45'576

Les problèmes de mécaniques nécessitent des réparations de plus en plus fréquentes et coûteuses. De plus, de la corrosion sur les bas de caisse et sur différents endroits de la carrosserie a été constatée. Pour terminer, le système électrique pose régulièrement des problèmes.

Véhicule de remplacement

<i>Année de remplacement</i>	2022
<i>Type de véhicule</i>	Camionnette double cabine pont basculant
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	75'000.00

Ce véhicule est utilisé pour le transport du personnel, de l'outillage ainsi que du matériel nécessaire aux divers travaux d'entretien de la Ville.

Ce véhicule doit être en mesure de tracter une remorque pour le déplacement de machines ou de matériaux.

Il est également utilisé pour le transport de déchets végétaux entre les secteurs d'entretien et le dépôt de la Verrière ou de la compostière.

De plus, il sert au transport de matériel pour les décorations et les manifestations diverses.

Lors des vendanges, il est également utilisé par les vignerons.

3.3.1.2. Remplacement voiture de livraison – Iveco

Véhicule utilisé actuellement

<i>Marque et modèle</i>	Iveco 35 S 13 V
<i>Type de véhicule</i>	Voiture de livraison
<i>Année de mise en circulation</i>	2012
<i>Nombre de kilomètres</i>	29'372

Les parties mécaniques nécessitent des réparations de plus en plus fréquentes et coûteuses. De plus, de la rouille commence à attaquer les bas de caisse.

Véhicule de remplacement

<i>Année de remplacement</i>	2023
<i>Type de véhicule</i>	Camionnette avec caisse fermée
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	70'000.00

Ce véhicule sera utilisé pour le transport de plantes dans les différents secteurs. Il sert également à la livraison de plantes qui sont vendues aux autres communes.

Il est également utilisé pour le transport de décorations florales ainsi que par les autres équipes pour l'entretien des secteurs et du cimetière, en tant que véhicule d'appoint.

Lors des vendanges, il est également utilisé par les vignerons.

3.3.1.3. Remplacement tracteur agricole – Yanmar

Véhicule utilisé actuellement

<i>Marque et modèle</i>	Yanmar EF 235
<i>Type de véhicule</i>	Tracteur agricole
<i>Année de mise en circulation</i>	2012
<i>Nombre d'heures</i>	1'547

Ce véhicule est très utilisé par l'équipe du cimetière et il nécessite des réparations de plus en plus fréquentes et onéreuses.

La boîte à vitesses hydrostatique commence à présenter des signes de faiblesse.

Véhicule de remplacement

<i>Année de remplacement</i>	2023
<i>Type de véhicule</i>	Chariot à moteur/tracteur
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	80'000.00

Ce véhicule sera utilisé pour tous les travaux d'ensevelissement et d'entretien du cimetière ainsi qu'au déneigement des trottoirs d'un secteur de la Ville.

3.4. Direction des travaux et des services industriels

Cinq véhicules font l'objet d'un renouvellement durant les années 2021 à 2023 pour cette Direction :

3.4.1. Voirie – Chapitre 431

3.4.1.1. Remplacement balayeuse – Boschung

Véhicule utilisé actuellement

<i>Marque et modèle</i>	Boschung S3
<i>Type de véhicule</i>	Balayeuse
<i>Année de mise en circulation</i>	2013
<i>Nombre d'heures</i>	6'491

Cette balayeuse est un véhicule très sollicité et utilisé quotidiennement afin de procéder au nettoyage mécanique de l'espace public (routes, trottoirs, places).

L'utilisation intensive de ce véhicule est à l'origine de son usure importante qui provoque une hausse constante des frais d'entretien au cours de ces dernières années.

Véhicule de remplacement

<i>Année de remplacement</i>	2022
<i>Type de véhicule</i>	Balayeuse
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	200'000.00

Le véhicule de remplacement permettra de réaliser toutes les tâches de l'ancien véhicule, sans changement notable (nettoyage mécanique de l'espace public).

3.4.1.2. Remplacement balayeuse – Boschung

Véhicule utilisé actuellement

<i>Marque et modèle</i>	Boschung S3
<i>Type de véhicule</i>	Balayeuse
<i>Année de mise en circulation</i>	2013
<i>Nombre d'heures</i>	6'750

Cette balayeuse est un véhicule très sollicité et utilisé quotidiennement afin de procéder au nettoyage mécanique de l'espace public (routes, trottoirs, places).

L'utilisation intensive de ce véhicule est à l'origine de son usure importante qui provoque une hausse constante des frais d'entretien au cours de ces dernières années.

Véhicule de remplacement

<i>Année de remplacement</i>	2022
<i>Type de véhicule</i>	Balayeuse
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	200'000.00

Le véhicule de remplacement permettra de réaliser toutes les tâches de l'ancien véhicule, sans changement notable (nettoyage mécanique de l'espace public).

3.4.1.3. Remplacement camion – Pfau Rexter

Véhicule utilisé actuellement

<i>Marque et modèle</i>	Pfau Rexter A7500
<i>Type de véhicule</i>	Camion
<i>Année de mise en circulation</i>	2011
<i>Nombre de kilomètres</i>	45'037

Il s'agit d'un petit camion (7.5 to) avec un pont arrière ouvert. Extrêmement sollicité, c'est un véhicule qui est utilisé quotidiennement pour le transport de charges lourdes (matériaux de construction, matériel de manifestations, barrières, déchets, etc.). Il s'agit du véhicule le plus important et le plus utilisé pour le service hivernal (déneigement des axes principaux).

Son utilisation intensive provoque son usure prématurée, à l'origine de la hausse importante des frais d'entretien au cours de ces dernières années. Par ailleurs, ce modèle de véhicule n'est plus fabriqué et la disponibilité des pièces de rechange n'est plus assurée par le fournisseur.

Véhicule de remplacement

<i>Année de remplacement</i>	2021
<i>Type de véhicule</i>	Camion
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	240'000.00

Le véhicule de remplacement proposé permettra de réaliser toutes les tâches de l'ancien véhicule, sans changement notable (transports de charges lourdes, déneigement).

3.4.1.4. Remplacement camion – Pfau Rexter

Véhicule utilisé actuellement

<i>Marque et modèle</i>	Pfau Rexter A 7500
<i>Type de véhicule</i>	Camion
<i>Année de mise en circulation</i>	2010
<i>Nombre de kilomètres</i>	63'866

Il s'agit d'un petit camion (7.5 to) avec un pont arrière ouvert. Extrêmement sollicité, c'est un véhicule qui est utilisé quotidiennement pour le transport de charges lourdes (matériaux de construction, matériel de manifestations, barrières, déchets, etc.). Il s'agit du véhicule le plus important et le plus utilisé pour le service hivernal (déneigement des axes principaux).

Son utilisation intensive provoque son usure prématurée, à l'origine de la hausse importante des frais d'entretien au cours de ces dernières années. Par ailleurs, ce modèle de véhicule n'est plus fabriqué et la disponibilité des pièces de rechange n'est plus assurée par le fournisseur.

Véhicule de remplacement

<i>Année de remplacement</i>	2021
<i>Type de véhicule</i>	Camion
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	240'000.00

Le véhicule de remplacement proposé permettra de réaliser toutes les tâches de l'ancien véhicule, sans changement notable (transports de charges lourdes, déneigement).

3.4.2. Services industriels – Chapitre 800

3.4.2.1. Remplacement voiture de livraison – Citroën

Véhicule utilisé actuellement

<i>Marque et modèle</i>	Citroën Jumpy 1.6 HDI
<i>Type de véhicule</i>	Fourgonnette électrique
<i>Année de mise en circulation</i>	2010
<i>Nombre de kilomètres</i>	33'589

Ce véhicule est sollicité quotidiennement pour les interventions ainsi que pour le transport d'outils et de petit matériel. Arrivant en fin de vie, il doit être remplacé.

Véhicule de remplacement

<i>Année de remplacement</i>	2023
<i>Type de véhicule</i>	Fourgonnette électrique
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	40'000.00

Le véhicule de remplacement proposé permettra de réaliser toutes les tâches de l'ancien véhicule, sans changement notable (transports de personnes et petit matériel).

3.5. Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique

Un véhicule fait l'objet d'un renouvellement durant les années 2021 à 2023 pour cette Direction :

3.5.1. Camps scolaires Mosses – Chapitre 570

3.5.1.1. Remplacement minibus – Mercedes

<i>Marque et modèle</i>	Mercedes-Benz 316 CDI
<i>Type de véhicule</i>	Minibus/autocar
<i>Année de mise en circulation</i>	2013
<i>Nombre de kilomètres</i>	41'305

Il s'agirait de remplacer un de nos 2 minibus Mercedes Benz 316 CDI 4x4 16 places acquis en 2013 pour les colonies des Mosses par un minibus 4x4 9 places, moins coûteux et moins exigeant en exploitation, notamment en raison d'exigences de permis de conduire normal ou professionnel.

Le remplacement de ce véhicule devrait se faire dans l'idéal en octobre 2022. Cela coïnciderait en effet avec la réouverture du chalet des Mosses après les travaux de rénovation et la mise en œuvre de la nouvelle organisation sur place.

S'agissant du 2^{ème} minibus Mercedes Benz 316 CDI 4x4 16 places des colonies des Mosses, nous sommes d'avis que ce véhicule peut encore être conservé et éviter ainsi des frais d'acquisitions inutiles, son entretien régulier ayant fait l'objet de toutes les attentions.

Concernant le vieux minibus scolaire Mercedes Benz 313 CDI 24 places acquis en 2001 et utilisé à Pully pour le transport des élèves durant l'année, nous essayons encore de le conserver le plus longtemps possible en état car, ce genre de véhicules de 24 places n'existe plus. On devrait en effet passer à des véhicules plus petits mais ne suffisant pas pour le transport d'une classe entière ou alors un véhicule type petit autocar. Lorsque ce véhicule sera définitivement au bout, nous avons décidé, à ce stade, de ne pas le remplacer au profit d'un mandat à un tiers de transports scolaires complets avec chauffeur et véhicule.

Véhicule de remplacement

<i>Année de remplacement</i>	2022
<i>Type de véhicule</i>	Minibus
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	50'000.00

Ce véhicule sera utilisé dans le cadre des activités du Home-école des Mosses ainsi que dans le cadre des camps et colonies de la Ville de Pully. De plus, il pourra également servir aux transports de matériel pour les besoins des activités et animations proposées.

3.6. Véhicules de remplacement – Récapitulatif

	2021 (En CHF)	2022 (En CHF)	2023 (En CHF)
<i>Direction de l'administration générales, des finances et des affaires culturelles</i>	35'000.00	0.00	0.00
Voiture de tourisme	35'000.00		
<i>Direction des domaines, gérances et sports</i>	0.00	80'000.00	350'000.00
Chariot de travail		30'000.00	
Voiture de livraison		50'000.00	
Chariot à moteur agricole			350'000.00
<i>Direction de l'urbanisme et de l'environnement</i>	0.00	75'000.00	150'000.00
Camionnette dble cab. pont basculant		75'000.00	
Camionnette avec caisse fermée			70'000.00
Chariot à moteur/tracteur			80'000.00
<i>Direction des travaux et des services industriels</i>	480'000.00	400'000.00	40'000.00
Balayeuse		200'000.00	
Balayeuse		200'000.00	
Camion	240'000.00		
Camion	240'000.00		
Fourgonnette			40'000.00
<i>Direction de la jeunesse, des affaires sociales et sécurité publ.</i>	0.00	50'000.00	0.00
Minibus/autocar		50'000.00	
TOTAUX	515'000.00	605'000.00	540'000.00

4. Descriptions des nouvelles acquisitions de véhicules

Vous trouverez ci-dessous un descriptif des nouvelles acquisitions de véhicules faisant l'objet du présent préavis :

4.1. Direction des domaines, gérances et sports

Un véhicule fait l'objet d'une nouvelle acquisition durant les années 2021 à 2023 pour cette Direction :

4.1.1. Bâtiments scolaires – Chapitre 512

4.1.1.1. Acquisition nouveau véhicule de livraison

Type de véhicule	Véhicule de livraison
Année d'acquisition	2021
Prix (en CHF) (TVA comprise)	50'000.00

Ce véhicule est destiné à l'exploitation conciergerie et intendance pour le secteur du centre. Actuellement, aucun véhicule n'est affecté aux sites du centre alors que l'équipe de conciergerie et d'intendance qui se charge de l'entretien de nombreux immeubles se situant dans le périmètre doit régulièrement transporter du matériel lourd et encombrant.

Cette nouvelle acquisition intervient également dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle stratégie de gestion des immeubles. Dorénavant, les concierges sont principalement rattachés à un groupe de bâtiments mais sont plus mobiles que par le passé. Ils peuvent intervenir en remplacement ou pour des tâches ponctuelles sur tous les bâtiments de la Ville.

La polyvalence de ce véhicule permettra de venir également en appui sur les sites des secteurs Nord et Sud. En outre, il sera utilisé par le personnel de l'exploitation de la conciergerie et de l'intendance pour les activités suivantes :

- Livraisons de matériel sur les différents sites (avec la possibilité de le faire en palette) ;
- Déplacement de matériel de bureau entre les bâtiments de l'administration lors de déménagements ;
- Distribution des produits de nettoyages dans les immeubles depuis le stock centralisé ;
- Transport de machines d'entretien et de nettoyages (mono brosses, auto-laveuses, etc.) ;
- Transport du personnel lors de service de garde.

4.2. Acquisitions de nouveaux véhicules – Récapitulatif

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous, un récapitulatif de l'ensemble des acquisitions de nouveaux véhicules :

	2021 (En CHF)	2022 (En CHF)	2023 (En CHF)
<i>Direction des domaines, gérances et sports</i>	<i>50'000.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>
Véhicule de livraison	50'000.00		
TOTAUX	50'000.00	0.00	0.00

5. Incidences financières

Services	Véhicules	2021 (en CHF)	2022 (en CHF)	2022 (en CHF)	Coût total (TTC) (en CHF)
110 - Secrétariat municipal		35'000.00	0.00	0.00	35'000.00
	Voiture de tourisme	35'000.00	0.00	0.00	35'000.00
171 - Pully-Plage		0.00	30'000.00	0.00	30'000.00
	Chariot de travail	0.00	30'000.00	0.00	30'000.00
300 - Service technique		0.00	50'000.00	0.00	50'000.00
	Véhicule de livraison	0.00	50'000.00	0.00	50'000.00
320 - Forêts		0.00	0.00	350'000.00	350'000.00
	Chariot à moteur agricole	0.00	0.00	350'000.00	350'000.00
431 - Voirie		480'000.00	400'000.00	0.00	880'000.00
	Balayeuse	0.00	200'000.00	0.00	200'000.00
	Balayeuse	0.00	200'000.00	0.00	200'000.00
	Camion	240'000.00	0.00	0.00	240'000.00
	Camion	240'000.00	0.00	0.00	240'000.00
441 - Parcs, promenades et cimetières		0.00	75'000.00	150'000.00	225'000.00
	Camionnette double cabine	0.00	75'000.00	0.00	75'000.00
	Camionnette caisse fermée	0.00	0.00	70'000.00	70'000.00
	Chariot à moteur/tracteur	0.00	0.00	80'000.00	80'000.00
512 - Bâtiments scolaires		50'000.00	0.00	0.00	50'000.00
	Véhicule de livraison	50'000.00	0.00	0.00	50'000.00
570 - Camps scolaires Mosses		0.00	50'000.00	0.00	50'000.00
	Minibus/Autocar	0.00	50'000.00	0.00	50'000.00
800 - Services industriels		0.00	0.00	40'000.00	40'000.00
	Fourgonnette	0.00	0.00	40'000.00	40'000.00
Total du crédit demandé		565'000.00	605'000.00	540'000.00	1'710'000.00

Le financement de l'acquisition des nouveaux véhicules peut être soit financé par la Commune directement, c'est-à-dire par l'emprunt, ou alors, par le biais d'un leasing. Après analyse, il apparaît que la solution du leasing ne semble pas optimale. En effet, le coût d'un leasing (le taux d'intérêt) est plus élevé que le coût d'un emprunt. De plus, le leasing peut comporter quelques contraintes, telle qu'un nombre de kilomètres limité, un entretien plus onéreux, l'obligation de contracter une couverture d'assurances « casco complète », le paiement d'une

valeur résiduelle si l'on souhaite devenir propriétaire du véhicule. Ce sont pour toutes ces raisons que la Municipalité a opté pour le paiement comptant des véhicules qui sont proposés dans le présent préavis.

Le présent préavis concerne le renouvellement du parc sur une période de trois ans sans tenir compte des éventuelles reprises des anciens véhicules. De plus, il est important de préciser que cet investissement ne générera pas de frais de fonctionnement additionnels.

Les véhicules mentionnées dans le tableau ci-dessus, seront amortis sur une période maximale de 5 ans.

Il est important de préciser que les montants mentionnés dans le présent préavis sont indicatifs, souvent calculés sur la base de devis provenant d'un seul fournisseur.

Cependant des appels d'offre seront établis avant chaque attribution, permettant ainsi à notre Commune d'obtenir les meilleures conditions possibles, tant au niveau financier qu'aux niveaux techniques et environnemental. De plus, l'acquisition des véhicules que l'on peut qualifier de standards (véhicules de livraison et véhicules de tourisme) se fera de manière groupée, permettant ainsi à la Commune d'obtenir les meilleures conditions financières possibles. Quant aux véhicules répondant à des besoins particuliers (tracteurs, camions, balayeuses, ...), ils seront acquis séparément, en fonction des spécificités techniques inhérentes à leur utilisation.

6. Développement durable

Pour rappel, le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Cette définition a été proposée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement.

L'objet de ce préavis a été évalué sur la base des critères de Boussole 21. Cet outil d'évaluation, développé par le Canton de Vaud au sein de l'Unité de développement durable du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH), permet d'apprécier l'engagement des projets en faveur du développement durable.

6.1. Dimension économique

Les véhicules proposés ont tous fait l'objet d'une analyse des besoins de la part des services concernés. S'agissant majoritairement de véhicules de renouvellement, les services ont cherché des véhicules correspondant à leur expérience.

Dans certains cas, le choix d'un véhicule plus performant du point de vue de la consommation de carburant et des émissions de polluant entraînera un surcoût ou limitera le choix des véhicules à disposition, Mais ce n'est pas systématique, dans la mesure où les exigences environnementales fixées correspondent déjà largement au marché pour certains véhicules. Il est aussi important de noter qu'un véhicule consommant moins, coûtera moins cher tout au long de son exploitation.

Le fait de présenter un préavis commun incitera les services à collaborer plus étroitement que par le passé, dans le processus d'achat.

6.2. Dimension environnementale

L'intégration d'exigences environnementales (EtiquetteEnergie A ou B, ...) permettra d'orienter le choix vers les véhicules les plus performants du marché concernant la consommation de carburant et les émissions polluantes. A cela vient s'ajouter l'exigence du respect de la norme EURO 6 et l'exigence des filtres à particules et des catalyseurs DeNox pour les moteurs diesel. A chaque fois qu'il sera possible, nous privilégierons l'acquisition de véhicules électriques, contribuant ainsi à la promotion de l'éco mobilité, les véhicules étant alimentés exclusivement en courant renouvelable. Il s'inscrit dans le cadre de la politique énergétique communale et de la démarche de labellisation « Cité de l'énergie ». Force est malgré tout de constater que ces exigences ne pourront pas être remplies pour l'ensemble des véhicules, malgré les recherches effectuées.

Il est aussi à noter que les objectifs qui seront fixés touchant aux émissions sonores des véhicules et à la qualité environnementale des pneus seront plus difficiles à remplir en raison d'informations lacunaires et d'une moins grande offre sur le marché. Certains véhicules parviennent toutefois à remplir ces objectifs environnementaux supplémentaires, ce qui laisse espérer une évolution des marchés ces prochaines années. A noter également que l'exploitation des véhicules fournira l'occasion de choisir des pneus labellisés lors de leur renouvellement.

6.3. Dimension sociale

L'ensemble des fournisseurs répondra au questionnaire relatif à leurs engagements sociaux et s'engageront ainsi à respecter au minimum les conditions sociales de travail en vigueur en Suisse. La plupart forment des apprentis.

Si le questionnaire qui sera adressé aux fournisseurs permettra de mieux connaître leurs engagements sociaux et les sensibiliser à l'importance de ces questions, il n'est, par contre, pas possible aujourd'hui d'évaluer les conditions sociales de production des véhicules. Cette production consiste en l'assemblage de certaines pièces provenant de dizaines de fournisseurs dans le monde. Il est donc impossible de connaître les conditions de production de chacune de ces pièces, ce d'autant qu'aucun label n'existe dans ce domaine pour guider les choix.

7. Communication

Ce projet ne nécessite pas d'actions particulières de communication.

8. Conclusions

Avec le présent préavis relatif à l'achat des véhicules à moteur pour les années 2021 à 2023, cela permettra au Conseil communal de débattre pour la quatrième fois du renouvellement des véhicules nécessaires au fonctionnement des services. D'autre part, la Municipalité présente un préavis commun aux 5 directions qui composent l'administration communale qui, de ce fait, engageront un processus de collaboration fructueux dans le cadre de l'achat de leurs véhicules. Enfin, elle intégrera, de manière systématique, des critères sociaux et environnementaux dans le choix des véhicules.

Cette manière de procéder relève donc, d'un processus d'apprentissage collectif que la Municipalité est heureuse de partager avec le Conseil communal. Elle est persuadée de l'impact positif de la méthode adoptée, tant du point de vue de la transparence des choix, que de la collaboration entre services ou de la qualité écologique des véhicules achetés.

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully,

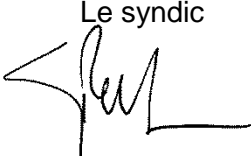
vu le préavis municipal N° 03-2021 du 3 février 2021,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,

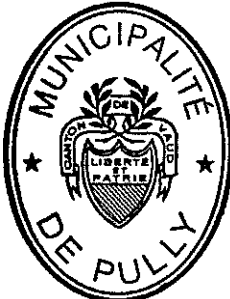
décide


1. d'octroyer à la Municipalité un crédit CHF 1'710'000.00 TTC, pour le renouvellement et l'acquisition de nouveaux véhicules pour les années 2021 à 2023 ;
2. de prélever ce montant en totalité ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
3. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur 5 ans au maximum.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 3 février 2021.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

G. Reichen



Le secrétaire

Ph. Steiner